

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 4 octobre 2019

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 8 octobre 2019

D/2019-019

Aujourd'hui, vendredi 4 octobre 2019, à 14 heures 30, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, JAMET, POITREAU et Messieurs BRASSEUR, du PARC et LAMAISON

A titre de suppléants :

Mesdames LABORDE et LIRE

Etaient excusés :

Mesdames BOISSEAU, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET et LACROIX et Monsieur PRADELS

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MÉRIGNAC

D-2019/019

Création d'un Comité des Usagers
Approbation - autorisation

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, le SIVU Bordeaux-Mérignac a ouvert ses portes aux usagers. Des visites des locaux et de la production ont ainsi lieu très régulièrement pour faire partager le travail des agents et les préoccupations qui animent les équipes au quotidien pour satisfaire les usagers. En outre, l'établissement a mis en place des rencontres régulières avec les parents d'élèves, notamment sur le sujet des alternatives aux conditionnements en plastique (Cantine sans plastique) afin de présenter l'ensemble des travaux en cours pour remplacer ce matériau. La volonté grandissante de transparence, de partage d'informations et de co-construction des actions de l'établissement implique désormais de réfléchir à un cadre méthodologique de collaboration plus rigoureux. Le modèle des comités d'usagers répond à cette demande.

Initialement issus des différentes réformes hospitalières depuis les années 1990 et notamment des lois Kouchner du 4 mars 2002, les comités – ou commissions - des usagers (CDU) sont aujourd'hui les plus nombreux dans le milieu hospitalier et médico-social, Centres communaux d'Action Sociale en particulier. En France, ces dispositifs de participation s'appuient sur un tissu associatif sanitaire et médico-social très actif, notamment depuis l'émergence de l'épidémie du SIDA dans les années 1980. La généralisation des CDU a permis d'intégrer les nombreuses associations de patients dans les instances de gouvernance sanitaires et médico-sociale.

Par définition, les CDU visent à institutionnaliser la parole des usagers d'un service public au sein d'un établissement. Ils permettent une forme de participation des bénéficiaires et donc des premiers concernés par un service public.

Dans les cuisines centrales et au SIVU Bordeaux-Mérignac, de telles instances permettraient d'établir un lien direct entre professionnels de la restauration collective et usagers. En effet, les sujets de restauration collective sont souvent traités au sein des conseils d'Ecoles et rarement en lien direct avec les cuisines centrales. L'objectif est donc de mieux intégrer les demandes et les attentes des usagers ou de leurs représentants, tout en faisant part du travail accompli grâce à un dialogue et un travail de co-construction réguliers.

Au sein d'une cuisine centrale comme le SIVU Bordeaux-Mérignac, la création d'un CDU, à caractère consultatif, permettra de matérialiser un espace de citoyenneté et d'échanges autour des thématiques alimentaires et des services rendus par l'établissement. Il s'agira d'intégrer la parole des usagers à la gouvernance du SIVU, de les faire participer à la vie de l'établissement, mais également d'évaluer collégialement et d'adapter l'outil au plus près de leurs attentes et des moyens de l'établissement. Il ne s'agira cependant pas d'un espace de décision.

Aussi, est-il proposé une composition du CDU multipartite mais, comme pour le comité syndical, à égale représentation entre les deux villes de Bordeaux et Mérignac.

- **Collège majoritaire des usagers et experts (12 personnes, chacune pouvant disposer d'un suppléant) :**
 - **4 Elèves** : 2 représentant de Bordeaux, 2 représentant de Mérignac *via* les conseils municipaux des enfants + 4 suppléants (1 chacun).

- **4 Parents d'élèves** : 2 représentants de Bordeaux, 2 représentants de Mérignac via les conseils d'école.
- **2 Séniors** : 1 représentant de Bordeaux, 1 représentant de Mérignac.
- **2 Agents des villes** : 1 représentant de Bordeaux, 1 représentant de Mérignac.
- **Collège administration et élus (9 personnes, chacune pouvant disposer d'un suppléant)** :
 - **Présidente et Vice-Présidente** du SIVU Bordeaux-Mérignac
 - **2 élu(e)s du Comité Syndical** : 1 élu(e) de Bordeaux, 1 élu(e) de Mérignac.
 - **3 représentants des villes et métropole** : 1 représentant pour Bordeaux, 1 représentant pour Mérignac, 1 représentant de la métropole.
 - **2 représentants du SIVU** : le Directeur Général ou son adjoint et 1 représentant(s) du pôle qualité/achat.

Il pourra par ailleurs être fait appel, autant que de besoin, et selon les sujets, à des personnalités qualifiées (experts, etc.).

Enfin, sur le plan calendaire, il est proposé de ne s'engager dans la mise en œuvre du CDU qu'à partir de la prochaine mandature.

Jè vous propose donc d'approuver la création de ce comité.

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré décide

Article 1 :

Décide de créer un Comité Des Usagers selon les modalités et le planning définis ci-dessus.

Article 2 :

D'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Voix pour : Unanimité

Voix contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 04/10/2019

La Présidente,

Emmanuelle CUNY